

Le régime canadien de contrôles à l'exportation

8. Quelle est la politique du Canada en ce qui concerne les exportations de matériel militaire?

Le Canada s'est fermement engagé à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, ce qui l'a amené à donner son appui aux accords de contrôle des armements et de désarmement, comme la Convention d'interdiction des mines terrestres antipersonnel, que 131 pays ont signée entre décembre 1997 (date de son ouverture à la signature à Ottawa) et octobre 1998. Le Canada appuie également l'Arrangement de Wassenaar et les autres accords internationaux destinés à réglementer les exportations de matériel militaire.

Le Canada s'appuie sur la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour imposer des contrôles à l'exportation. Le ministre des Affaires étrangères doit rendre compte de l'application de la loi au Parlement. La Direction des contrôles à l'exportation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) administre au nom du ministre les politiques et procédures canadiennes relatives aux produits et aux technologies contrôlés, y compris les produits militaires.

La politique canadienne relativement aux contrôles à l'exportation de matériel militaire reflète en outre le degré élevé d'intégration des industries canadienne et américaine de la défense, qui remonte à la Deuxième Guerre mondiale. Ces liens étroits permettent à de nombreuses entreprises canadiennes de prospérer dans un climat très compétitif du fait qu'elles peuvent fournir sans licence des composants aux entreprises américaines de production militaire et aux forces armées des États-Unis, au grand avantage de l'économie canadienne et des Canadiens en général. Les firmes canadiennes importent elles aussi des composants venus des États-Unis pour leur propre production de défense, qui alimente directement les Forces canadiennes.

Le gouvernement fédéral a pris des mesures, décrites en détail dans les pages suivantes, pour veiller à ce que la politique canadienne en matière de contrôles à l'exportation de matériel militaire s'harmonise avec les autres politiques qui assurent la défense nationale, contribuent à préserver la sécurité internationale, encouragent le commerce et favorisent les normes internationales en matière de droits de la personne.